



Standards

et

Tableau des sanctions

Version Mars 2022





Introduction	3
1ère partie - L'engagement d'IKO envers les standards de qualité	3
Délai de prescription	3
Nécessité de standards de qualité	3
Gestion de la qualité	4
Tableau des Sanctions (voir la " 9ème partie " à la fin de ce document)	5
2eme Partie - Kiter IKO	5
3eme Partie - Centre IKO	6
Plan 'Free'	6
Adhésion Centre 'Basic'	8
Adhésion Centre 'Plus'	8
Affiliation / Renouvellement (pour toutes les adhésions sauf adhésion gratuite)	9
4 eme Partie - Monitorat IKO	9
Assistant IKO	9
Moniteur IKO Niveau 1	11
Moniteur IKO Niveau 2	14
Moniteur IKO Niveau 3	15
Coach IKO Niveau 1	16
Coach IKO Niveau 2	16
Coach Trainer IKO	17
Assistant Trainer IKO	18
Examiner IKO	19
Moniteur IKO par équivalence	23
5ème partie - Utilisation du contenu des droits d'auteur et des marques d'IKO (y compris l'utilisation du logo)	24
Conditions d'utilisation	24
6eme Partie - REPRÉSENTATION NATIONALE OFFICIELLE	25
7eme Partie - Guides de l'organisateur de cours IKO	26
8eme Partie – Standards de Certification IKO	26
9eme Partie - Le tableau des sanctions	27
1.Introduction	27
1.1 Sujet et objectifs	27
2.2 Principes	27
2. Sanctions	28
Infractions à 2 points :	28
Infractions à 4 points :	29
Infractions à 5 points :	31
Infractions à 6 points :	32
Infractions à 8 points:	35
Infractions à 10 points :	36
3. Cas particuliers	38



INTRODUCTION

Article 1 Sujet :

Depuis sa création en octobre 2001, IKO est devenu le leader international de l'enseignement et de la formation au kitesurf. Chaque année, IKO met à jour ses méthodes d'enseignement, certifications et standards de sécurité et qualité en se basant sur les feedbacks de sa communauté. IKO s'efforce d'améliorer continuellement la qualité de ses produits et services, ce qu'il fait en partie grâce aux feedbacks de ses membres et de ses centres.

Pour maintenir ses standards de sécurité et qualité les plus élevés, les règles et procédures doivent être régulièrement mises à jour. L'IKO se réserve donc le droit de mettre à jour ses standards tout au long de l'année et de révoquer à tout moment toute utilisation de la marque, du titre ou du privilège IKO s'il existe un motif valable.

Le texte officiel des standards est la version anglaise. Toute divergence ou différence créée dans la traduction n'est pas contraignante et n'a aucun effet juridique aux fins de conformité ou d'application. Si vous avez des questions concernant l'exactitude des informations contenues dans la traduction, veuillez vous référer à la version anglaise des Standards, qui est la version officielle.

En respectant les standards ci-dessous, vous nous aidez à protéger et à valoriser l'identité de notre marque et à renforcer la communauté IKO.

Article 2 Questions

Si vous avez des questions ou des réclamations, veuillez soumettre votre requête au service Qualité d'IKO en utilisant [le formulaire de feedback sur la qualité](#) ou en envoyant un e-mail à quality@ikointl.com.

Article 3 Cas particuliers

Tout ce qui n'est pas mentionné dans les standards et le tableau des sanctions sera examiné par le siège social d'IKO.

1ÈRE PARTIE - L'ENGAGEMENT D'IKO ENVERS LES STANDARDS DE QUALITÉ

Délai de prescription

Conformément au délai de prescription, le délai dans lequel une plainte concernant un membre de l'IKO peut être déposée est de trois mois. Passé ce délai, les plaintes ne seront pas traitées par le service Qualité d'IKO.

Nécessité de standards de qualité

Article 4 Objectifs :

- 1 Déterminer les qualifications nécessaires pour l'enseignement professionnel.
- 2 Permettre un système d'enseignement international unique et cohérent.
- 3 Fournir des critères de qualité pour la formation et l'enseignement.



- 4 Donner de la crédibilité à une organisation, ses représentants et ses Moniteurs sous la marque IKO.
- 5 Assurer la sécurité de l'élève et sa capacité à apprendre efficacement.
- 6 Produire des résultats plus consistants pour que les élèves deviennent des kitesurfers indépendants.
- 7 Définir des lignes directrices pour un comportement sans danger des Moniteurs et des Centres.
- 8 Renforcer la communication entre l'Organisation et ses membres.

Article 5 Raisons :

- 1 Des problèmes peuvent résulter du non-respect des standards, ce qui fait peser la responsabilité et les risques sur le Moniteur et/ou le Centre.
- 2 Lorsque les clients reçoivent un mauvais service, ils se plaignent ou ne reviennent pas, ce qui a des répercussions négatives sur l'ensemble de la communauté IKO.
- 3 Les avantages des standards n'existent que lorsqu'ils sont toujours suivis par tous les membres IKO comme il se doit.

Article 6 Engagements :

Le kitesurf est un sport de plus en plus populaire qui évolue à travers son expansion. IKO est une organisation dynamique qui adopte une approche proactive du changement. En adhérant aux conditions et aux politiques de l'IKO décrites dans ce document, chaque individu et école s'engage à :

- 1 Enregistrer tous les élèves en ligne et certifier leur niveau, pour leur donner accès à la vCard IKO (carte virtuelle).
- 2 S'autoréguler en restant à jour des nouveaux standards, manuels, livres électroniques et informations connexes, et en adaptant les méthodes d'enseignement en conséquence.
- 3 Donner leur feedback pour contribuer à l'amélioration des standards.
- 4 Mettre à jour les pages de profil et les coordonnées de contact pour assurer une communication ininterrompue avec l'IKO.
- 5 Maintenir une relation civile, courtoise et professionnelle avec le Bureau et le personnel de l'IKO.
- 6 Suivre les standards IKO et respecter la législation locale en matière de travail et d'activité.

Article 7 Éléments qui influencent les Standards de l'IKO :

- 1 Nouvelles méthodes d'enseignement et technologie de l'équipement.
- 2 Feedbacks des Moniteurs, Centres et membres IKO.

Gestion de la qualité

Article 8 Principes :

- 1 La gestion de la qualité est possible en :
 - a. Étant proactif et en aidant à résoudre les problèmes.
 - b. Faisant la promotion de la sécurité en kitesurf.



- c. Assurant la satisfaction des élèves.
 - d. Faisant respecter les standards.
 - e. Maintenant des standards de sécurité de haut niveau et en assurant la satisfaction des clients.
 - f. Maintenant la crédibilité de l'IKO, de ses membres, de ses standards et de ses programmes.
- 2 Le feedback continu des Moniteurs, des Centres et des élèves permet de déterminer si les standards de qualité sont respectés. Lorsque les standards sont appliqués de manière égale par tous les membres de l'IKO, la marque IKO est renforcée et la sécurité et la satisfaction des clients sont assurées.
 - 3 Chaque membre de l'IKO, y compris les élèves, peut et doit fournir un feedback pour aider l'IKO à s'améliorer.
 - 4 Les cas de formation et de service à la clientèle incomplets ou médiocres feront l'objet d'une enquête.
 - 5 Un feedback négatif peut entraîner des sanctions à l'encontre de tout membre (sur la base de chaque cas individuel).
 - 6 Le **Tableau des sanctions**, qui fait partie intégrante des Standards, décrit les problèmes éventuels les plus couramment étudiés et leurs conséquences immédiates.

Tableau des Sanctions (voir la " 9ème partie " à la fin de ce document)

Article 9 Sujet et objectifs :

- 1 Le **Tableau des sanctions** a été établi pour sanctionner les Centres, les Moniteurs et les Trainers IKO qui ne respectent pas les standards IKO. Parce que la sécurité passe avant tout, les préoccupations de qualité concernant les questions de sécurité sont une priorité absolue pour l'IKO.
- 2 Le **Tableau des sanctions** détaille les sanctions en fonction des infractions.
- 3 Les feedbacks fournis par les élèves et d'autres parties aident l'IKO à déterminer si un membre se conforme aux standards qu'il a acceptés.
- 4 Après une première sanction de moins de dix points, le non-respect des standards de sécurité et/ou de certification peut entraîner une suspension ou un bannissement. Plusieurs avertissements peuvent être mis en place simultanément.
- 5 Le **Tableau des sanctions** fait partie intégrante des standards et se trouve à la fin de ce document.

2EME PARTIE - KITER IKO

Article 10 Conditions :

- 1 Être certifié Niveau 2I (ou plus) par un Moniteur IKO (niveau inférieur de 1A à 2H, les kites sont certifiés IKO mais ne seront pas couverts par l'assurance s'ils pratiquent sans Moniteur IKO).
- 2 Avoir répondu au feedback demandé par l'IKO.
- 3 Être âgé de 12 à 65 ans pour bénéficier de la couverture d'assurance IKO.

Article 11 Engagements :



- 1 Suivre tous les Standards et procédures définis par l'IKO.
- 2 Utiliser un kite avec un système de sécurité fonctionnel qui relâche la plus grande partie de la puissance du kite (soit un kite à 4 lignes avec un système de sécurité ré-ride sur ligne front ou un kite avec une 5ème ligne. Il peut être de forme LEI ou à caissons).
- 3 Ne pas utiliser la méthode de connexion 'suicide leash'. La technique du semi-suicide est autorisée pour les riders de niveau 5 - Freestyle qui ont été certifiés par un Coach.
- 4 Connecter le leash de kite à l'avant de leur harnais.
- 5 Avoir un coupe ligne sur leur harnais.
- 6 Connaître et appliquer toutes les procédures de sécurité établies par l'IKO pour le décollage et l'atterrissage, aussi bien avec un assistant que seul, ainsi que la procédure de self-rescue.
- 7 Connaître et respecter les règles de priorité (ROW).
- 8 Connaître et respecter les zones de navigation et respecter les autres utilisateurs de la plage.
- 9 Ne pas sauter sur la terre ferme.
- 10 Connaître et respecter les signes internationaux du kitesurf.
- 11 Rester à l'écart de tout obstacle sous le vent (distance minimale de trois longueurs de lignes).
- 12 Ne pas faire de kite par vent off-shore, sauf si une équipe de sauvetage ou un bateau intervient pendant la session.
- 13 Si vous naviguez à plus de 3,22 km du rivage, l'assistance bateau est obligatoire.
- 14 Ne pas prétendre avoir un niveau IKO plus élevé sur les réseaux sociaux.

NOUVEAU

3EME PARTIE - CENTRE IKO

Plan 'Free'

Article 12 Conditions :

NOUVEAU

- 1 Avoir au moins un Moniteur IKO niveau 2 qualifié travaillant en tant que Moniteur principal (il doit avoir réussi le cours de Moniteur principal) qui est responsable du respect des Standards IKO par le centre IKO. Lorsque le Moniteur principal quitte le centre IKO, il doit être remplacé immédiatement par un nouveau N2 ayant la qualification de Moniteur principal ou l'école sera mise en attente (les centres Basic et Plus ne recevront aucun remboursement pour la période d'attente). Les nouvelles écoles qui n'ont pas de Moniteur de niveau 2 peuvent toujours s'affilier, mais elles doivent trouver un Moniteur de niveau 2 ou un de leurs Moniteurs de niveau 1 doit devenir Moniteur de niveau 2 dans les 3 mois suivant leur affiliation.
- 2 S'assurer que les élèves et les membres de votre équipe ont une assurance responsabilité civile qui les couvre pendant leurs activités de kitesurf, soit par le biais du programme d'assurance de l'IKO, soit par votre propre police d'assurance école.
- 3 Disposer d'une embarcation de sauvetage motorisée (bateau, jetski, et/ou bodyboard électrique) (soit la vôtre, soit celle d'un tiers). L'embarcation doit être équipée de dispositifs de sécurité conformes aux réglementations nautiques et doit pouvoir assurer un sauvetage dans un délai maximum de cinq minutes à partir du Centre, à tout moment. Il est également possible de faire appel à un service de sauveteurs. Dans les endroits spécifiques où il est impossible d'utiliser un bateau, l'IKO vérifiera la situation et décidera si l'école peut être affiliée.

NOUVEAU



- ⁴ Si l'accès se fait par la route, disposer d'un véhicule adapté pour transporter une victime vers un technicien médical d'urgence (EMT) ou une ambulance.

Article 13 Engagements :

¹ Garanties du client

- a. Fournir un environnement sûr et divertissant à chaque client avant, pendant et après les cours.
- b. S'assurer que tous les élèves souscrivent à l'adhésion Kiter comprenant l'assurance IKO ou signent le formulaire de décharge de l'élève avant de commencer chaque cours.
- c. Fournir et s'assurer que les élèves portent tous les équipements de sécurité nécessaires, y compris un casque, un harnais avec poignée, un leash de kite avec système de largage de sécurité connecté à l'avant du harnais, une aide à la flottabilité appropriée et approuvée par les autorités locales de 50N jusqu'au niveau 3L, (à partir du niveau 3M, les impact vests sont autorisés*) lorsqu'ils sont dans l'eau, y compris en eau peu profonde. Les centres doivent également fournir un système de sécurité fonctionnel sur chaque barre de contrôle utilisée pour l'enseignement (système de sécurité re-ride à 4 lignes obligatoire sur une ligne front, ou système de sécurité 5eme ligne) et un coupe-ligne (spécifiques pour l'eau et fabriqués dans un matériau résistant à l'eau, tel que l'acier inoxydable) pour les Moniteurs et les Assistants dans leur harnais ou leur aide à la flottabilité. Les centres ne doivent jamais utiliser un leash de planche.

*Si vous pratiquez le kite en combinaison étanche, il est toujours recommandé d'utiliser une aide à la flottabilité et non un impact vest, car si vous déchirez votre combinaison étanche sur l'eau ou oubliez de fermer la fermeture éclair, la combinaison étanche peut devenir très lourde si elle se remplit d'eau.

- d. Apprendre aux élèves à devenir indépendants selon les standards de certification IKO.
- e. Disposer de l'équipement nécessaire pour toutes les conditions de vent locales.
- f. S'assurer que les élèves connaissent et comprennent toutes les procédures d'urgence.
- g. Respecter le ratio maximum Moniteurs/élèves, également valable pour l'enseignement à partir d'un bateau :
 - Moniteur Niveau 1 : 1 à 2 élèves avec maximum 1 kite volant.
 - Moniteur Niveau 2 et plus, seul : jusqu'à 2 kites volant (max 4 élèves).
 - Moniteur Niveau 3 ou plus avec 1 Assistant : jusqu'à 3 kites volant (max 6 élèves).
 - Moniteur Niveau 3 ou plus avec 2 Assistants : jusqu'à 4 kites volant (max 8 élèves).
- h. S'assurer que les Assistants travaillent toujours sous la supervision directe d'un Moniteur IKO niveau 2 ou plus.
- i. Avoir un minimum de 25 crédits de certification sur le compte du Centre.
- j. Fournir des crédits de certification aux Moniteurs travaillant au Centre, en les ajoutant à la liste "Équipe" de l'école.
- k. Veiller à ce que les Moniteurs IKO évaluent tous les niveaux des élèves et les certifient en ligne (le Centre peut également le faire directement à partir de son profil en ligne) et donnent aux élèves l'accès à la vCard.
- l. Vendre le matériel de manière responsable. Un Centre IKO s'engage à garantir qu'il ne vendra que du matériel vérifié et des barres équipées de systèmes de sécurité, et ne recommandera que du matériel adapté au niveau de chaque élève.
- m. Enseigner de manière responsable en ne formant que dans des lieux sûrs. L'enseignement doit être dispensé sur un site évalué, sûr et adapté aux élèves.



- n. Signaler tout accident grave survenant pendant l'enseignement au département assistance de l'IKO dans les trois jours suivant un accident grave ou un décès.
- o. Proposer l'adhésion Kiter à tous les élèves qui s'inscrivent à un cours IKO.
- p. Ne pas accueillir de formation professionnelle pour une organisation concurrente.
- q. Retirer les photos des réseaux sociaux et des sites web qui ne respectent pas les standards IKO.

NOUVEAU

- 2 **Affichages visibles** - Les éléments suivants doivent être affichés à un endroit où tous les élèves et les visiteurs peuvent les voir :
 - a. Diplômes des Moniteurs.
 - b. Prévisions météorologiques quotidiennes (sur une tablette/un écran d'ordinateur).
 - c. Numéros de téléphone et contacts en cas d'urgence.
 - d. Organisation du spot.
 - e. Toutes les affiches IKO (Standards de certification ; Comment décoller votre kite ; Comment monter votre kite ; Signes internationaux de kitesurf ; Adhésion des kites ; Règles de priorité ; Évaluation SEA ; Fenêtre de vol).
- 3 Recruter une équipe certifiée IKO pendant la période d'ouverture (tous les Moniteurs, Assistants et Trainers doivent être certifiés IKO).
- 4 Pour les nouveaux Centres, tous les Moniteurs doivent être certifiés IKO dans un délai de six mois après l'affiliation du Centre à l'IKO.

Adhésion Centre 'Basic'

Article 14 Conditions :

- 1 Cf. plan 'Free'.

Article 15 Engagements :

- 1 Cf. plan 'Free'.

Adhésion Centre 'Plus'

Article 16 Conditions :

- 1 Cf. plan 'Free'.

Article 17 Engagements :

Garanties du client

- a. Cf. Plan 'Free'.
- b. Doit offrir des possibilités de stage à ses candidats Moniteurs et Assistants, tant pendant qu'après les cours, selon les besoins, lorsqu'ils accueillent des ATC et des ITC.
- c. Veiller à ce que le Moniteur principal soutient et forme tous les nouveaux Moniteurs au cours de leurs cinq premiers jours de travail.
- d. Informer immédiatement le département assistance de l'IKO en cas de changement de Moniteur principal.



- e. Respecter le Guide de l'organisateur de cours pro.
 - f. Il est interdit d'organiser un cours de moniteur d'une autre organisation après un ATC. Il est fortement conseillé d'organiser un ITC après chaque ATC, car la plupart des candidats souhaitent devenir Moniteurs, et pas "seulement" Assistants. Si les écoles ont des difficultés à trouver un Examineur pour organiser un ITC, elles doivent demander l'aide du département Formation (contact : central@ikointl.com).
- 1 **Affichages visibles** – Les éléments suivants doivent être affichés à un endroit où tous les élèves et les visiteurs peuvent les voir :
- a. Cf. plan 'Free'
 - b. Le drapeau du Centre IKO

Affiliation / Renouvellement (pour toutes les adhésions sauf adhésion gratuite)

Article 18 Conditions :

- 1 S'inscrire en ligne (pour les nouvelles affiliations) compléter toutes les informations demandées et fournir toutes les pièces justificatives requises.
- 2 Payer la cotisation d'affiliation/renouvellement.

Article 19 Termes :

- 1 L'IKO affiliera une école sur la base du formulaire d'affiliation école en ligne.
- 2 L'affiliation à l'IKO est valable pendant un an à compter de la date d'approbation de l'affiliation. Pour conserver le statut d'affiliation à l'IKO, vous devez fournir une copie à jour de votre police d'assurance école si votre équipe et tous les élèves ne souscrivent pas au programme d'assurance de l'IKO et tous les Moniteurs doivent être à jour de leurs adhésions.
- 3 Si l'école a un nouveau propriétaire, même si celui-ci est Moniteur IKO de n'importe quel niveau, un Assistant Trainer ou un Examineur, l'école devra recommencer le processus d'affiliation depuis le début.

NOUVEAU

Article 20 Avantages :

- 1 La marque IKO Center est reconnue dans le monde entier et associée à des programmes d'enseignement de qualité.
- 2 Le droit de promouvoir et d'associer votre entreprise au logo et à la marque IKO, et de les utiliser à des fins publicitaires. Les Centres ne peuvent pas modifier le logo ni l'imprimer sur leurs produits sans l'autorisation écrite de l'IKO. Pour plus d'informations sur l'utilisation du logo de l'IKO, consultez la 5ème partie.
- 3 Les sites web du Centre IKO, les annonces (en ligne ou imprimées), les messages et communications dans les réseaux sociaux doivent être conformes aux standards IKO en termes de sécurité et de pratiques d'enseignement.



4 EME PARTIE - MONITORAT IKO

Assistant IKO

Article 21 Objectif :

- 1 L'Assistant IKO est la première étape vers une carrière IKO Pro. La certification d'Assistant est obligatoire pour participer à un cours de formation Moniteur (Instructor Training Course IKO - ITC). Les Assistants reçoivent un diplôme IKO et ont accès à des sections spécifiques du site web de l'IKO. Les Assistants et tout membre ayant un niveau supérieur s'engagent à respecter et à appliquer les Standards de l'IKO.

Article 22 Conditions préalables :

- 1 Être âgé d'au moins 16 ans (les candidats de moins de 18 ans doivent obtenir l'autorisation des parents). Les candidats peuvent suivre le cours six mois avant leurs 16 ans, mais ne seront validés que le jour de leur anniversaire. Le Bureau de l'IKO doit en être informé avant le cours.
- 2 Réussir le module 1 de l'ATC en ligne avec un score de 70%.
- 3 Être certifié Kiter IKO niveau 4 ou équivalent (évalué pendant l'ATC).
- 4 Avoir une adhésion valide à l'IKO, et suivre les Standards de l'IKO.
- 5 Être capable de lire et d'écrire dans la langue dans laquelle le cours est donné.
- 6 Accepter le contenu du formulaire de décharge et de participation du candidat à l'ATC

NOUVEAU

Article 23 Avantages de la qualification :

- 1 Accéder au Instructor Training Course (ITC).
- 2 Assister et superviser un kiter de niveau 2I ou plus, sous la supervision d'un Moniteur IKO de niveau 2 ou plus.
- 3 Assister tout Moniteur/Rider indépendant à décoller/atterrir, sous la supervision d'un Moniteur IKO de niveau 2 ou plus.
- 4 Assister les Moniteurs de niveau 2 et plus en matière de sécurité, d'organisation du spot, de préparation et de trim des équipements.
- 5 Gérer la sécurité et l'organisation du spot d'enseignement, sous la supervision d'un Moniteur IKO de niveau 2 ou plus.
- 6 Gérer l'organisation des équipements et de leur maintenance nécessaire, sous la supervision d'un Moniteur IKO de niveau 2 ou plus.
- 7 Gérer la location aux riders indépendants de niveau 3 et plus (sélection du matériel, montage et trim / évaluation SEA). Ceci n'inclut pas la supervision, voir le point "2".

Article 24 Engagements :

- 1 Cf. 'kiter'
- 2 Respecter et adhérer aux Standards établis par l'IKO dans ce document, ainsi qu'aux manuels de l'Assistant et du Moniteur.



- 3 Toujours porter un équipement de sécurité personnel : harnais avec poignée, leash de kite avec quick release fixé à l'avant du harnais, et un coupe-ligne.
- 4 Ne jamais utiliser de leash de kite ou toute autre méthode pour attacher un élève à un objet solide ou à soi-même dans le but de l'ancrer ou de le soulever, ou pour essayer de sécuriser l'élève ou l'Assistant. L'Assistant ne peut pas non plus tenir un leash ou une corde reliée à l'élève.
- 5 Renouveler l'adhésion chaque année. Les Assistants qui ne renouvellent pas leur adhésion dans les neuf mois suivant la date d'expiration devront réussir l'examen d'Assistant en ligne avec plus de 80 % pour pouvoir renouveler leur adhésion. Des frais de retard s'appliqueront en plus du renouvellement régulier de l'adhésion lorsqu'ils seront payés deux mois ou plus après la date d'expiration.
- 6 Répondre à toutes les communications pour lesquelles le Bureau IKO demande une réponse, dans un délai de 7 jours.
- 7 Retirer les photos des réseaux sociaux et des sites web qui ne respectent pas les standards IKO.

NOUVEAU

Article 25 Certification :

- 1 Le module 2 de l'Assistant Training Course (ATC) doit durer 5 jours.
- 2 Les candidats doivent s'inscrire en ligne via le [site Web IKO](#) ou directement auprès de l'organisateur de l'ATC. Après paiement des frais d'inscription à l'IKO, les candidats pourront télécharger le manuel de l'Assistant. Les candidats Assistants peuvent ensuite commencer la formation avec leur Assistant Trainer qualifié.
- 3 Pendant le cours, les candidats doivent satisfaire aux critères d'évaluation finale.
- 4 À la fin de l'ATC, les candidats passent un examen en ligne et doivent réussir avec un score minimum de 80 %.
- 5 Les candidats qui échouent à l'examen ou qui ne sont pas validés pour toute autre raison doivent remplir des conditions après le cours, qui peuvent inclure des heures de stage pendant une période déterminée par l'Assistant Trainer. Toutes les obligations après le cours doivent être remplies dans un délai maximum de six mois à compter de la date de formation initiale. Ce délai peut être prolongé jusqu'à un an au maximum, sur demande adressée au Bureau de l'IKO. Après cette période, le formulaire de stage n'est plus valable et le candidat Assistant devra suivre un autre ATC.
- 6 Le stage signifie que le candidat Assistant doit atteindre l'objectif du stage et les réalisations demandées sous la supervision d'un Responsable de stage pendant la durée déterminée à la fin de l'ATC.
- 7 Une fois que chaque heure de stage a été effectuée, le Responsable de stage enregistre les heures sur son compte.
- 8 Une fois que le(s) Responsable(s) de stage aura(ont) soumis le nombre total d'heures de stage donné par l'Assistant Trainer, le candidat Assistant sera automatiquement validé si toutes les autres conditions sont remplies.
- 9 Le diplôme d'Assistant sera disponible sur le compte en ligne du candidat Assistant à l'issue de sa formation/son stage.

NOUVEAU

Moniteur IKO Niveau 1

Article 26 Objectif :



- 1 Devenir Moniteur IKO niveau 1 donne aux individus la possibilité d'enseigner le kitesurf partout dans le monde, avec des méthodes d'enseignement qui sont reconnues comme la norme internationale dans l'enseignement du kitesurf.

Article 27 Conditions préalables :

- 1 Être âgé d'au moins 18 ans. Les candidats peuvent suivre le cours six mois avant leurs 18 ans mais ne seront validés qu'à leur anniversaire. Le bureau de l'IKO doit en être informé avant le cours.
- 2 Être certifié Kiter IKO niveau 4 ou équivalent (évalué pendant l'ITC).
- 3 Être Assistant IKO.
- 4 Avoir une adhésion valide à l'IKO, et suivre les Standards IKO.
- 5 Disposer d'un certificat de premiers secours et de réanimation cardio-respiratoire en cours de validité, y compris pour les cas de noyade, d'évanouissement, de blessure, de fracture et de mise en sécurité. (Pas plus de deux ans. Les cours en ligne ne sont pas acceptés).
- 6 Être capable de lire, écrire et parler couramment la langue dans laquelle le cours est dispensé.
- 7 Accepter le contenu du formulaire de décharge et de participation du candidat à l'ITC.

Article 28 Avantages de la qualification :

- 1 Accéder aux cours de Coach.
- 2 Enseigner le kitesurf à un ratio maximum de 2 élèves avec maximum un kite volant à la fois.
- 3 Enseigner le kitesurf jusqu'au niveau 4 (Advanced).
- 4 Certifier tous les élèves en ligne en leur donnant accès à la vCard IKO.
- 5 Accéder aux cours en ligne "Enseigner aux enfants" et "Enseigner aux élèves ayant des problèmes de santé".

Article 29 Engagements :

- 1 Cf. Assistant.
- 2 Respecter les standards d'enseignement et de sécurité définis par l'IKO dans ce document, et les manuels de l'Assistant et du Moniteur.
- 3 Assurer la sécurité des élèves sous le vent (pour les exercices sur l'eau) avec le Moniteur lui-même, un Assistant ou un bateau sous le vent.
- 4 Enseigner le niveau Discovery avec un kite d'entraînement à 4 ou 5 lignes (il peut être de type LEI ou Foil) sur des lignes courtes (5 à 8 m) (les kites à 2 lignes peuvent être utilisés, mais chaque compétence doit être répétée avec un kite d'entraînement à 4 lignes).
- 5 Fournir un équipement de sécurité à tous les élèves :
 - a. Équipement de l'élève du niveau 1A au niveau 3L : casque, harnais avec poignée, leash de kite avec quick release connecté à l'avant du harnais et aide à la flottabilité de 50 N approuvée par les autorités locales (pour les cours dans l'eau, même peu profonde).
 - b. Équipement de l'élève à partir du niveau 3M : casque, harnais avec poignée et leash de kite avec quick release relié à l'avant du harnais, et une aide à la flottabilité de 50N ou un impact vest approuvé par les autorités locales. Si vous pratiquez le kite en combinaison étanche, il est toujours recommandé de toujours utiliser une aide à la flottabilité et non un impact vest,



car si vous déchirez votre combinaison étanche sur l'eau ou si vous oubliez de fermer la fermeture éclair, la combinaison étanche peut devenir très lourde si elle se remplit d'eau.

- c. Équipement du kite : système quick release du chicken loop qui permet au kite de perdre la plus grande partie de sa puissance une fois activé (système de sécurité re-ride à 4 lignes sur ligne front, ou système de sécurité 5ème ligne), leash de kite avec quick release connecté à l'avant du harnais.
 - d. Pas de leash de planche.
- 6 Toujours porter leur propre équipement de sécurité : harnais avec poignée, leash de kite avec quick release connecté à l'avant du harnais, coupe-ligne, aide à la flottabilité lorsqu'ils enseignent depuis un bateau ou se trouvent dans un bateau. Chaque personne dans le bateau doit également disposer d'une aide à la flottabilité. Sur l'eau, une trousse de premiers secours si vous enseignez loin du Centre, une radio ou une communication d'urgence et une montre.
 - 7 Ne jamais utiliser de leash de kite ou toute autre méthode pour attacher un élève à un objet solide ou à soi-même dans le but de l'ancrer ou de le soulever, ou pour essayer de sécuriser l'élève ou le Moniteur. Le Moniteur ne peut pas non plus tenir un leash ou une corde reliée à l'élève.
 - 8 Doit enseigner l'utilisation correcte de tous les systèmes de sécurité plusieurs fois à chaque cours.
 - 9 Valider le niveau de tous les élèves sans exception et les certifier en ligne pour leur donner accès à la vCard.
 - 10 S'assurer que tous les élèves souscrivent à l'adhésion Kiter, y compris à l'assurance IKO, et leur faire signer un formulaire de décharge avant le début de chaque cours.
 - 11 Renouveler l'adhésion chaque année. Les Moniteurs qui ne renouvellent pas leur adhésion dans les neuf mois suivant la date d'expiration devront passer l'examen d'Assistante en ligne avec plus de 80 % de réussite pour pouvoir renouveler leur adhésion. Des frais de retard s'appliqueront en plus du renouvellement habituel de l'adhésion lorsqu'ils seront payés deux mois ou plus après la date d'expiration. Les Moniteurs qui ne renouvellent pas leur adhésion dans les deux ans suivant leur date d'expiration devront se présenter à un IRC pour être à nouveau valides.
 - 12 Reporter tout accident qui se produit lors de l'enseignement au département Assistance IKO dans les 3 jours en cas d'accident grave ou de décès.
 - 13 Accepter l'inspection de l'IKO.
 - 14 Répondre à toutes les communications pour lesquelles le Bureau de l'IKO demande un retour, sous 7 jours.
 - 15 Ne peut pas former des Moniteurs pour une organisation concurrente.
 - 16 Délivrer une certification en ligne à chaque élève à la fin de chaque cours pour certifier le niveau atteint. Si un Moniteur travaille pour un Centre IKO, le crédit de certification est fourni par le Centre lui-même. Quel que soit leur lieu de travail, les Moniteurs IKO ne peuvent pas promouvoir leurs propres qualifications IKO sans certifier chacun de leurs élèves. L'IKO est assuré de la compétence du Moniteur lorsqu'il reçoit le feedback de l'élève.

Article 30 Certification :

- 1 Chaque candidat Moniteur suit un Instructor Training Course (ITC) de 5 jours, pendant lequel un Examineur évalue ses compétences techniques, personnelles et de communication.
- 2 Pendant l'ITC, les candidats doivent satisfaire aux critères d'évaluation finale et doivent réaliser neuf heures d'enseignement (une heure d'observation avec l'Examineur enseignant à un débutant, deux heures de simulation avec un autre candidat, six heures avec un élève en tant que Moniteur et observateur). Au moins la moitié du temps d'enseignement doit être effectuée à l'aide d'un kite à bord d'attaque gonflable (Leading Edge Inflatable - LEI).



- 3 À la fin du cours, les candidats passent un examen écrit et doivent réussir avec une note minimale de 75 %.
- 4 Les candidats qui échouent à l'examen ou qui ne sont pas validés pour toute autre raison doivent remplir des conditions après le cours, qui peuvent inclure des heures de stage pendant une période déterminée par l'Examiner. Toutes les obligations après le cours doivent être remplies dans un délai maximum de six mois à compter de la date de formation initiale. Ce délai peut être prolongé jusqu'à un an au maximum, sur demande adressée au Bureau de l'IKO. Après cette période, le formulaire de stage n'est plus valable et le candidat Moniteur devra suivre un IEC.
- 5 Le stage signifie que le candidat Moniteur enseigne sous la supervision d'un Responsable de stage pendant la durée déterminée à la fin de l'ITC par l'Examiner et écrit sur le formulaire de stage dans le manuel du Moniteur.
- 6 Une fois que chaque heure de stage a été effectuée, le Responsable de stage enregistre les heures sur son compte.
- 7 Une fois que le(s) Responsable(s) de stage aura(ont) soumis le nombre total d'heures de stage donné par l'Examiner, le candidat Moniteur sera automatiquement validé si toutes les autres conditions sont remplies.
- 8 Le diplôme de Moniteur sera disponible sur le compte du candidat Moniteur à l'issue de sa formation.

Moniteur IKO Niveau 2

Article 31 Objectif :

- 1 Devenir Moniteur IKO niveau 2 donne aux Moniteurs l'opportunité d'enseigner le kitesurf à plus haut niveau et à plus d'élèves en même temps.

Article 32 Conditions préalables :

- 1 Être Moniteur IKO niveau 1 pendant un an minimum.
- 2 Avoir une adhésion valide à l'IKO et suivre les Standards IKO.
- 3 Avoir enseigné et enregistré au moins 35 élèves différents avec l'IKO, totalisant au moins 280 heures d'enseignement.
- 4 Réussir l'examen en ligne pour devenir Moniteur Niveau 2 et Responsable de stage, avec une note minimale de 75%.

Article 33 Avantages de la qualification :

- 1 Cf. Moniteur niveau 1.
- 2 Devenir Moniteur principal d'un Centre IKO en suivant les cours en ligne correspondant, "Devenir Moniteur principal".
- 3 Enseigner le kitesurf à un ratio maximum de 4 élèves avec un maximum de 2 kites qui volent en même temps, qu'il travaille ou non avec un Assistant.
- 4 Valider les heures de stage des candidats Assistant ou Moniteur.

Article 34 Engagements :

- 1 Cf. Moniteur niveau 1.



- 2 Si vous travaillez en tant que Moniteur principal d'un Centre, informez l'IKO lors d'un changement de poste ou d'école.
- 3 Lorsque vous travaillez en tant que Responsable de Stage, à chaque fois qu'une période de stage a été réalisée, enregistrer les heures ainsi que la certification du Kiter sur son compte.

Article 35 Certification :

- 1 Enregistrer 35 élèves et 280 heures d'enseignement.
- 2 Réussir l'examen pour devenir Moniteur Niveau 2 et Responsable de stage avec un résultat minimum de 75%.
- 3 Une fois l'examen réussi, les candidats sont validés comme Moniteur Niveau 2 et leur diplôme est disponible sur leur compte.

Moniteur IKO Niveau 3

Article 36 Objectif :

- 1 Devenir Moniteur IKO niveau 3 est une distinction qui reconnaît l'expérience des Moniteurs et leur permet d'entrer dans le processus de sélection pour devenir Assistant Trainer.

Article 37 Conditions préalables :

- 1 Être Moniteur IKO niveau 2 pendant un an minimum.
- 2 Avoir une adhésion valide à l'IKO et suivre les Standards IKO.
- 3 Avoir enseigné à un minimum de 125 élèves et 1000 heures au total, y compris les heures enregistrées en tant que Moniteur N1 et N2.
- 4 Réussir l'examen en ligne pour devenir Moniteur Niveau 3 avec un résultat minimum de 75%.

Article 38 Avantages de la qualification :

- 1 Cf. Moniteur niveau 2.
- 2 Enseigner le kitesurf à un ratio maximum de 6 élèves avec un maximum de 3 kites volant en même temps en travaillant avec 1 Assistant IKO. S'il travaille seul, le ratio est le même que pour le Moniteur Niveau 2.
- 3 Enseigner le kitesurf à un ratio maximum de 8 élèves avec un maximum de 4 kites volant en même temps en travaillant avec 2 Assistants IKO.
- 4 Accéder à l'Assistant Trainer Training Course (ATTC).
- 5 Administrer un Contrôle de conformité des écoles (SCC - School Compliance Check) pour les Centres et les Moniteurs sur demande du Siège de l'IKO ou de leur propre initiative, mais le Siège doit en être informé.

Article 39 Engagements :

- 1 Cf. Moniteur niveau 2.

Article 40 Certification :



- 1 Enregistrer 125 élèves et 1000 heures d'enseignement.
- 2 Réussir l'examen pour devenir niveau 3 avec un résultat minimum de 75%.
- 3 Une fois l'examen réussi, les candidats sont validés niveau 3 et leur diplôme sera disponible sur leur compte.

Coach IKO Niveau 1

Article 41 Objectif :

- 1 Devenir Coach IKO donne aux Moniteurs l'opportunité d'enseigner aux élèves à plus haut niveau et des compétences plus spécifiques.

Article 42 Conditions préalables :

- 1 Être Moniteur Niveau 1.
- 2 Avoir une adhésion valide à l'IKO et suivre les Standards IKO.
- 3 Être capable de démontrer des compétences de navigation dans une ou plusieurs catégories du niveau 5 - Evolution (freeride, freestyle, wave riding, hydrofoil et/ou wingfoil)
- 4 Réussir l'examen de Coach niveau 1 pour chaque discipline à laquelle le candidat postule.
- 5 Avoir un certificat de premiers secours et de RCP valide.

NOUVEAU

NOUVEAU

Article 43 Avantages de la qualification :

- 1 Cf. Moniteur niveau 1.
- 2 Enseigner le kitesurf jusqu'au niveau 5 - Evolution pour la spécialité dans laquelle ils ont été certifiés (freeride, freestyle, wave riding, hydrofoil, et/ou wingfoil).
- 3 Organiser des kite trip, boat trip, et downwinders (autant que souhaité).

NOUVEAU

Article 44 Engagements :

- 1 Cf. Moniteur niveau 1.

Article 45 Certification :

- 1 Une fois que le candidat Coach a envoyé la vidéo de ses compétences de navigation et qu'il a passé l'examen en ligne correspondant, le siège social le certifie.

NOUVEAU

Coach IKO Niveau 2

Article 46 Conditions préalables :

- 1 Être Coach niveau 1 actif.
- 2 Avoir une adhésion valide à l'IKO et suivre les Standards IKO.
- 3 Disposer d'une caméra vidéo avec un zoom x8 à x20 et d'un dispositif permettant d'afficher et de stocker les séquences vidéo.



Article 47 Avantages de la qualification :

- 4 Cf. Coach niveau 1.
- 5 Enseigner le kitesurf jusqu'au niveau 5 - Evolution pour la spécialité dans laquelle ils ont été certifiés (freeride, freestyle, wave riding, hydrofoil, et/ou wingfoil).
- 6 Organiser des kite trip, boat trip, et downwinders (autant que souhaité) avec plus d'élèves (vérifier le nombre dans le manuel correspondant).
- 7 Diriger des cliniques Evolution.

Article 48 Engagements :

- 1 Cf. Coach niveau 1.

Article 49 Certification :

- 1 Suit une formation de trois jours au cours de laquelle le Coach Trainer évalue leurs compétences techniques, personnelles et de communication.
- 2 Pendant le Coach Course, les candidats doivent satisfaire aux critères d'évaluation finale.
- 3 Les candidats qui ne sont pas validés pour une raison quelconque doivent suivre un autre Coach Course.
- 4 Les candidats au niveau 2 seront certifiés en tant que Coach par leur Coach Trainer pour la spécialité pour laquelle ils ont été formés.

Coach Trainer IKO

Article 50 Objectif :

- 1 Le rôle du Coach Trainer est de former des Coachs de niveau 2.

Article 51 Conditions préalables :

- 1 Être Coach IKO niveau 2.
- 2 Avoir une adhésion valide à l'IKO et suivre les Standards IKO.
- 3 Maîtriser toutes les compétences de navigation du niveau 5 – Evolution.
- 4 Avoir dirigé au moins quatre cours/cliniques Evolution avec un total d'au moins 20 candidats.
- 5 Disposer d'un certificat de premiers secours et de réanimation cardio-respiratoire en cours de validité.
- 6 Disposer d'une caméra vidéo avec un zoom x8 à x20 et d'un dispositif permettant d'afficher et de stocker les séquences vidéo.

Article 52 Avantages de la qualification :

- 1 Cf. Coach niveau 2.



- 2 Enseigner autant de cours niveau 5 - Evolution et de cours Coach que souhaité si les Standards d'organisation sont respectés.

Article 53 Engagements :

- 1 Cf. Coach niveau 1.

Article 54 Certification :

- 1 Chaque candidat Coach Trainer doit suivre trois Coach Trainer Courses (un avec un Coach Trainer et deux avec un Coach Master), pendant lequel le Coach Master évalue leurs compétences techniques, personnelles et de communication.
- 2 Pendant le Coach Trainer Course, les candidats doivent satisfaire les critères d'évaluation finale.
- 3 Les candidats qui ne sont pas validés pour quelque raison que ce soit doivent suivre un autre Coach Trainer Course.
- 4 Les Coaches seront certifiés comme Coach Trainers par le Coach Master.

Assistant Trainer IKO

Article 55 Objectif :

- 1 Devenir Assistant Trainer donne aux Moniteurs la qualification pour former des Assistants et leur permettre de postuler pour devenir Examiner.

Article 56 Conditions préalables :

- 1 Être âgé d'au moins 24 ans.
- 2 Être Moniteur Niveau 3 pendant au moins 2 ans et enseigner activement.
- 3 Avoir enseigné à un minimum de 150 élèves et 1200 heures au total, y compris les heures enregistrées en tant que Moniteur N1, N2 et N3.
- 4 Avoir réussi un cours de premiers secours et de réanimation cardio-pulmonaire au cours des deux dernières années.
- 5 Avoir 10 points sur son compte Pro au moment de la candidature et pendant la formation.
- 6 Avoir une assurance professionnelle valide pour le kitesurf.
- 7 Envoyer une vidéo d'une heure de vous-même en train d'enseigner un cours Discovery (y compris l'auto-atterrissage).
- 8 Réussir l'examen final du module 1 de l'ATC un mois avant la candidature avec un score minimum de 95 %.
- 9 Être approuvé pour l'ATTC par le bureau de l'IKO. Les ATTC non approuvés seront annulés.
- 10 ATTC 1 : Suivre un ATC en tant qu'observateur (confirmé par l'Assistant Trainer) après avoir été approuvé par le bureau IKO. (Les formations non approuvées seront annulées).
- 11 Réussir les ATTC 2 et 3 avec un Examiner (en cas d'échec, les candidats ATTC 3 devront réussir un ATTC 4). L'échec à l'ATTC 4 entraînera une réévaluation de la candidature au poste d'Assistant Trainer par le département Formation et Qualité.

NOUVEAU

NOUVEAU

NOUVEAU



Article 57 Avantages de la qualification :

- 1 Cf. Coach niveau 3 (Article 38).
- 2 Former et certifier des Assistants IKO avec un maximum de 8 candidats simultanément.
- 3 Pendant un ATC avec 8 candidats, les Assistant Trainers sont autorisés à avoir 4 kites volants .
- 4 Peut se présenter à la sélection des Examiners après avoir rempli les autres conditions préalables.

Article 58 Engagements :

- 1 Cf. Coach niveau 2 et 3 (Article 32).
- 2 Organiser au moins un ATC par an.
- 3 Chaque année paire, ou à la demande du Département Qualité ; envoyer une vidéo d'une heure de vous-même en train d'enseigner un cours Discovery (y compris l'auto-atterrissage).
- 4 Souscrire à l'adhésion Moniteur Plus ou Premium comprenant une assurance responsabilité professionnelle, ou fournir la preuve d'une assurance responsabilité professionnelle personnelle couvrant l'enseignement et les activités de formation au kitesurf.
- 5 Certifier les candidats Assistants en ligne et compléter le School Compliance Check (SCC) en ligne dans les 48 heures suivant l'achèvement de chaque ATC.
- 6 Respecter et adhérer aux Standards IKO et conditions préalables pour accepter les candidats à l'ATC.
- 7 Ne peut pas être Trainer dans une autre organisation de kitesurf en concurrence avec l'IKO.
- 8 Renouveler son adhésion chaque année. Les Assistant Trainers qui ne renouvellent pas leur adhésion dans les trois mois après la date d'expiration devront être réévalués par un Examineur dans l'année qui suit. Passé ce délai, ils perdront leur statut d' Assistant Trainer et devront suivre à nouveau l'ensemble du programme ATTC pour être réintégrés.

Article 59 Certification :

- 1 Suivre les ATTC 1, 2 et 3.
- 2 À la fin de l'ATTC 3, les candidats passent un test écrit et doivent réussir l'examen avec une note minimale de 80 %.
- 3 Les candidats qui échouent à l'examen ou qui ne sont pas validés pour toute autre raison doivent suivre un autre ATTC 4 après un an minimum.

Examineur IKO

Article 60 Objectif :

- 1 Le rôle de l'Examineur est très important car ce sont eux qui forment les futurs Moniteurs. Les Examineurs doivent se tenir au courant de toutes les nouvelles techniques d'enseignement et continuer à enseigner aux élèves débutants

Article 61 Conditions préalables :

- 1 Être âgé d'au moins 28 ans.



- 2 Être Assistant Trainer pendant 2 ans et enseigner activement.
- 3 Avoir été Moniteur principal dans une école ou le propriétaire était une tierce personne.
- 4 Avoir enseigné dans différents pays, différents sites (océan, rivière, marée) et différentes configurations de spots (vent léger, vent fort, eau profonde et depuis un bateau).
- 5 Suivre le cours en ligne "Devenir Moniteur principal".
- 6 Suivre le cours en ligne "Enseigner aux enfants".
- 7 Suivre le cours en ligne "Enseigner aux élèves ayant des problèmes de santé".
- 8 Suivre le cours en ligne "Manutention de bateau".
- 9 Dans le mois précédent la candidature, réussir les examens suivants :
 - a. Assistant avec un résultat de minimum 95%
 - b. Moniteur Niveau 2 avec un résultat de minimum 90%
 - c. Moniteur Niveau 3 avec un résultat de minimum 90%
- 10 Avoir dirigé un minimum de 10 ATC avec un total d'au moins 40 candidats.
- 11 Disposer d'un certificat de premiers secours et de réanimation cardio-respiratoire en cours de validité.
- 12 Fournir une copie du permis de conduire pour bateau.
- 13 Parler couramment anglais et une autre langue.
- 14 Avoir 10 points sur son compte Pro au moment de la candidature et pendant la formation.

Article 62 Avantages de la qualification :

- 1 Cf. Assistant Trainer (Article 51).
- 2 Organiser des cours IKO Instructor Training Courses (ITC) ou des cours Instructor Equivalency Courses (IEC).
- 3 Organiser des cours IKO Assistant Trainer Training Courses (ATTC) après avoir réalisé sept ITC (pour les nouveaux Examineurs).
- 4 Enseigner le kitesurf à un maximum de 4 élèves avec 4 kites volant en même temps.
- 5 Pendant les ATC et ITC avec 8 candidats, les Examineurs sont autorisés à avoir 6 kites volants.

Article 63 Engagements :

- 1 Cf. Assistant Trainer (Article 52).
- 2 Organiser au moins deux ITC par an.
- 3 Laissez les Assistants Trainers locaux diriger l'ATC, même dans leur propre école, afin de garantir la progression des Assistants Trainers.
- 4 Chaque année paire, ou à la demande du Département Qualité ; envoyer une vidéo d'une heure de vous-même en train d'enseigner un cours Discovery (y compris l'auto-atterrissage).
- 5 Certifiez les candidats Moniteurs en ligne et effectuez le contrôle de conformité de l'école (SCC) dans les 48 heures suivant chaque ITC.

NOUVEAU

NOUVEAU



- 6 Certifiez les "vrais élèves de l'ITC" et donnez-leur accès à leur vCard avec les candidats à l'ITC à la fin de l'ITC.
- 7 Respecter et adhérer aux standards de l'IKO et aux conditions préalables pour accepter les candidats dans les ITC, IEC et ATTC.
- 8 Ne doit pas organiser un ATTC sans l'autorisation du Bureau de l'IKO.
- 9 Remplir et envoyer le rapport de fin d'ATTC dans les 48 heures suivant la fin des ATTC 2 et 4.
- 10 Si vous organisez des cours pour un centre tiers en dehors des États-Unis et du Canada, souscrire à l'adhésion Examiner Plus ou fournir la preuve d'une assurance responsabilité professionnelle personnelle couvrant l'enseignement et les activités de formation au kitesurf.
- 11 Télécharger et appliquer toutes les mises à jour de l'IKO.
- 12 Continuer à enseigner aux élèves et certifier leur niveau avec une certification en ligne.
- 13 Renouveler l'adhésion chaque année. Les Examineurs qui ne renouvellent pas leur adhésion dans les trois mois suivant leur date d'expiration devront être réévalués par un Training Master au cours de l'année suivante. Passé ce délai, ils perdront leur statut d'Examiner et devront repasser par l'ensemble de l'ATTC et de l'ETC pour être réintégrés.
- 14 Signaler tout accident survenant pendant l'enseignement au service Assistance de l'IKO dans les trois jours suivant un accident grave ou un décès.
- 15 Affilier toutes leurs écoles à l'IKO s'ils sont propriétaires, au moins avec le plan "Free".
- 16 Accepter l'inspection d'un Training Master lorsque le Bureau de l'IKO le demande.
- 17 Répondre à toutes les communications pour lesquelles le Bureau IKO demande une réponse, dans un délai de 15 jours. En cas d'indisponibilité de plus de 15 jours, le Bureau IKO doit en être informé.
- 18 Aider à la mise à jour des Standards et documents de l'IKO à la demande du département de Formation de l'IKO.

Article 64 Procédure de sélection :

- 1 Les candidats répondant à toutes les conditions préalables devront remplir un formulaire de candidature et l'envoyer au Bureau de l'IKO, accompagné d'une lettre de motivation et d'un CV.
- 2 Une fois que l'IKO a reçu et examiné les documents, ceux-ci sont transmis au département Formation de l'IKO.
- 3 En plus des conditions préalables, le département Formation enquêtera sur le comportement passé des candidats, par exemple s'ils ont été un bon modèle pour le sport, et s'ils ont eu des problèmes avec les réglementations locales de leur lieu de travail ou un passif de comportement conflictuel. Leur maturité et leur capacité à gérer un groupe seront examinées et l'IKO évaluera si leur situation géographique, leur motivation et leur disponibilité à diriger des ITC, etc. seront un atout pour le développement du kitesurf et pour l'IKO.
- 4 Le département Formation de l'IKO évalue toutes les candidatures et détermine si les candidats sont acceptés.
- 5 Étant donné que le nombre de postes d'Examiner disponibles est limité, seuls les meilleurs candidats sont sélectionnés à partir d'une réserve de candidats qualifiés. Ceux-ci sont ensuite sélectionnés pour des entretiens, au cours desquels les candidats peuvent être sélectionnés pour commencer le processus de formation. La formation pour devenir Examiner prend du temps et se fait par étapes pour permettre aux candidats de montrer qu'ils peuvent assimiler les informations et utiliser la formation efficacement.



- ⁶ Les candidats qui ne sont pas sélectionnés pour la formation peuvent présenter une nouvelle demande l'année suivante. Cela donne aux candidats le temps d'acquérir plus de compétences et d'expérience.

Article 65 Procédure de formation :

S'ils sont sélectionnés pour la formation, le Bureau de l'IKO envoie aux candidats choisis les procédures de formation actuelles de l'IKO, et programme un lieu de formation. Le Training Master et le candidat seront mis en contact pour coordonner les détails.

1 Examiner Training Course (ETC) Semaine 1

- a. Les candidats servent d'Assistant au Training Master pendant un Instructor Training Course (ITC) standard.
- b. Les candidats aident à préparer les plans de cours quotidiens avec le Training Master pendant l'ITC, et peuvent couvrir eux-mêmes certaines parties de la formation s'ils sont prêts à le faire, avec l'accord du TM.
- c. Un feedback quotidien est organisé tout au long de la formation.
- d. Les candidats ayant réussi la première semaine de l'ETC seront invités à participer à la deuxième semaine de l'ETC.

2 Autoformation recommandée

- a. Organiser un Instructor Training Course (ITC).
- b. Assister à un ITC comme observateur (demander la permission à l'IKO ou à l'Examiner avant le début de l'ITC).

3 Examiner Training Course (ETC) Semaine 2

- a. Les candidats préparent des plans de cours quotidiens et les présentent au Training Master.
- b. Les candidats dirigent le deuxième cours Instructor Training Course sous la direction du Training Master. Certaines parties de l'ITC peuvent être couvertes par le TM si le candidat ne se sent pas prêt.
- c. Un feedback quotidien est organisé tout au long de la formation.
- d. Les candidats ayant réussi la deuxième semaine de l'ETC seront invités à participer à la troisième semaine de l'ETC.

4 Examiner Training Course (ETC) Semaine 3

- a. Les candidats sont invités à diriger un ITC comme s'ils étaient l'Examiner responsable, tandis que le Training Master agit en tant qu'observateur.
- b. Un feedback quotidien est organisé tout au long de la formation.
- c. Les candidats sont évalués et reçoivent une note de réussite ou d'échec. Ils peuvent se voir attribuer une formation supplémentaire (par exemple, une quatrième semaine) si elle est jugée appropriée.

Article 66 Certification :

Les candidats Examiner sont certifiés s'ils démontrent la capacité à :

- a. Organiser et diriger des ITC.
- b. Évaluer les candidats Moniteurs selon leurs compétences.
- c. Faire preuve de bonnes capacités de gestion de groupe et de communication.
- d. Respecter et faire respecter les Standards de l'IKO et faire preuve d'une conduite irréprochable.



Remarque : Les candidats ne sont pas automatiquement certifiés à la fin de la formation. La certification dépend des résultats des performances du candidat. Si les candidats ne sont pas certifiés, il peut leur être demandé d'effectuer une quatrième semaine d'ETC selon le même format que la troisième semaine. L'échec à l'ETC 4 entraînera une réévaluation de la candidature en tant qu'Examiner par le département Formation et Qualité.

Moniteur IKO par équivalence

Article 67 Objectif :

- 1 La communauté mondiale des Moniteurs de kitesurf est composée de nombreux groupes et organisations. L'IKO donne la possibilité aux Moniteurs expérimentés et certifiés d'autres organisations de devenir certifiés IKO via un processus d'équivalence.

Article 68 Certification pour d'autres organisations :

- 1 Les Moniteurs certifiés par une organisation de kitesurf* légalement reconnue dans les pays où ils opèrent peuvent suivre un Cours d'équivalence Moniteur (Instructor Equivalency Course - IEC) et doivent fournir les informations suivantes à l'organisateur de leur IEC :
 - a. Une copie de leur diplôme de Moniteur.
 - b. Une copie d'un certificat de premiers secours et de RCP en cours de validité, y compris les premiers secours en cas de noyade, d'évanouissement, de blessure, de fracture et de mise en sécurité. (Les certifications ne doivent pas dater de plus de deux ans. Les cours en ligne ne sont pas acceptés).
 - c. Réussir l'examen en ligne du module 1 de l'ATC avec une note minimale de 80 %.
- 2 Après avoir réussi un IEC, les candidats à l'équivalence deviendront des Moniteurs niveau 2 après avoir réussi avec succès l'examen en ligne pour "Devenir Moniteur niveau 2 et Responsable de stage". Ils doivent avoir été certifiés pendant au moins un an par l'autre organisation et avoir enseigné activement pendant cette période, sinon ils deviendront IKO niveau 1.

*Pour vérifier si une organisation est reconnue par l'IKO pour le programme IEC, veuillez contacter support@ikointl.com.

Article 69 Certification pour les Moniteurs IKO expirés ou suspendus :

- 1 Les Moniteurs IKO qui n'ont pas renouvelé leur adhésion dans les deux ans suivant son expiration doivent suivre un cours de réintégration des Moniteurs (Instructor Reinstatement Course - IRC) pour être réintégrés et retrouver le même niveau qu'auparavant.
- 2 Les Moniteurs IKO qui ont été suspendus doivent suivre un cours de formation pour Moniteurs (ITC) après approbation de l'IKO et envoyer une "lettre de réintégration" à l'IKO pour être réintégrés et certifiés Moniteur de niveau 1.
- 3 Pour participer à un IEC, les candidats Moniteurs doivent fournir les informations suivantes à l'organisateur de leur IEC :
 - a. Une copie d'un certificat de premiers secours et de réanimation cardio-respiratoire en cours de validité, comprenant les premiers soins en cas de noyade, d'évanouissement, de blessure, de fracture et de mise en sécurité. (La certification ne doit pas dater de plus de deux ans. Les cours en ligne ne sont pas acceptés).
 - b. Réussir l'examen d'Assistant avec une note minimale de 80%.



- 4 Après avoir réussi un IEC IKO de trois jours, ou un IEC de cinq jours (s'ils participent à un ITC), ces candidats à l'équivalence seront réintégrés comme Moniteurs IKO au même niveau qu'auparavant (sauf s'ils ont été suspendus, auquel cas ils seront Moniteur niveau 1 quel que soit leur niveau précédent).

5ÈME PARTIE - UTILISATION DU CONTENU DES DROITS D'AUTEUR ET DES MARQUES D'IKO (Y COMPRIS L'UTILISATION DU LOGO)

Conditions d'utilisation

Article 70 Principes :

- 1 Tous les logos, dessins, illustrations et noms de marque de l'IKO sont la propriété intellectuelle de l'IKO. L'IKO est le détenteur des droits d'auteur et/ou de la marque.
- 2 Les règles s'appliquent à la reproduction de tout logo, dessin ou illustration de l'IKO. Le non-respect de ces règles constitue une violation des lois internationales sur les droits d'auteur et les marques, et est passible de sanctions financières et pénales spécifiques.
- 3 L'IKO se réserve le droit de mettre fin à l'utilisation du contenu de ses marques (y compris les logos) par toute partie pour non-respect des Standards ou pour toute autre raison que l'IKO juge justifiée, à sa seule discrétion.

Article 71 Usage :

L'utilisation commerciale du logo IKO à des fins de promotion des cours, de publicité commerciale et de marketing est exclusivement réservée aux centres affiliés à IKO.

Les écoles non affiliées ou les Moniteurs IKO indépendants doivent s'affilier en tant que Centre IKO pour pouvoir utiliser le logo IKO sur leur site web. Ils peuvent s'affilier GRATUITEMENT.

Le non-respect de l'utilisation du logo fait l'objet de sanctions de la part du département du contrôle de la qualité.

- 1 **Pour les Centres IKO valides**
Seuls les centres IKO valides sont autorisés à utiliser les logos et les marques IKO qui sont disponibles sur le compte de leur école dans la section fichiers/téléchargements.
- 2 **Pour les Moniteurs IKO valides**
Les Moniteurs IKO valides sont uniquement autorisés à utiliser la mention "**Moniteur IKO**" ainsi que leur nom, leur statut, leur qualification, leur diplôme et/ou le logo Moniteur IKO situé dans la section de téléchargement de leur compte Moniteur IKO tant que leur adhésion n'est pas expirée ou suspendue. Aucune autre mention ou logo n'est autorisé, voir note au paragraphe 4.
- 3 **Pour les écoles non-affiliées**
Les écoles non affiliées ne peuvent pas utiliser les logos d'IKO, ne peuvent pas mentionner qu'elles travaillent avec des Moniteurs IKO sur leur site Web si elles ne peuvent pas le prouver (elles doivent fournir les noms complets et l'identité de tous les Moniteurs IKO valides qui travaillent avec elles), et ne peuvent pas promouvoir leur activité ou leurs cours de quelque manière que ce soit avec IKO. Ils doivent s'affilier en tant que Centre IKO.
- 4 La mention "Cours IKO" est considérée comme une utilisation commerciale. Les Centres non-IKO qui souhaitent utiliser cette mention doivent s'affilier en tant que Centre IKO, au moins avec notre adhésion école GRATUITE, afin d'obtenir le droit d'utiliser le contenu de la marque IKO et de promouvoir leurs cours IKO. Remarque : si le logo de Moniteur IKO est ou sera utilisé sur le site



Web ou les médias d'une école, cette dernière doit être affiliée, même si le Moniteur est un IKO valide ou si l'école lui appartient.

- 5 L'utilisation du nom et du logo IKO s'applique exclusivement au kitesurf et à toutes ses disciplines pour lesquelles IKO maintient des standards et exclut donc la neige et la terre.
- 6 Afin de conserver notre image de marque, le logo IKO, ses couleurs et son rapport de taille ne peuvent être changés ou modifiés dans aucune reproduction
- 7 Le logo IKO peut être imprimé ou brodé en bleu (HEX #065EB7, Swatch : c91m67y0k0, Pantone / PMS : 300c) ou en blanc uniquement.

Article 72 Utilisation abusive :

- 1 Les Centres IKO et les Moniteurs IKO expirés ou suspendus seront tenus de retirer tous les logos, déclarations et qualifications IKO de leur site web, réseau social, prospectus, affiches et tout autre matériel publicitaire.
- 2 Les produits avec le logo IKO comme logo unique ne sont pas autorisés.

6EME PARTIE - REPRÉSENTATION NATIONALE OFFICIELLE

Article 73 Principes :

- 1 Les sports de kitesurf sont des sports à part entière avec leurs principes, règles et standards inhérents et comprennent de multiples disciplines.
- 2 Les autorités nationales du sport et du tourisme peuvent réglementer l'activité sur leur propre territoire.
- 3 Les autorités encouragent et prennent en considération les associations nationales structurées et organisées.
- 4 Les sports de kitesurf ont leur propre fédération internationale pour permettre aux sports d'être représentés de manière indépendante depuis 2015.
- 5 La Fédération Internationale des Organisations de sport de Kitesurf (International Federation of Kitesport Organizations - IFKO) reconnaît officiellement toutes les certifications et Standards IKO depuis mars 2016.
- 6 Les membres IKO qui souhaitent avoir une représentation officielle dans leur pays peuvent contacter l'IKO.

Article 74 Avantages :

- 1 Développer une représentation officielle nationale dans un pays.
- 2 Soutenir la représentation juridique nationale dans un pays.
- 3 Défendre les membres, les certifications et les standards de l'IKO.
- 4 Aider notre sport à se développer de manière indépendante.
- 5 Ajouter de la valeur aux diplômes, qualifications et expériences IKO dans le processus de reconnaissance locale.
- 6 Permettre aux membres individuels de participer démocratiquement au développement du sport national.



7EME PARTIE - GUIDES DE L'ORGANISATEUR DE COURS IKO

[Guide de l'organisateur de cours pro](#)

[Guide de l'organisateur de clinique Evolution](#)

8EME PARTIE – STANDARDS DE CERTIFICATION IKO

[Niveau 1 – Cours Discovery](#)

[Niveau 2 – Cours Intermediate](#)

[Niveau 3 – Cours Independent](#)

[Niveau 4 – Cours Advanced](#)

[Niveau 5 – Cours Evolution – Freeride](#)

[Niveau 5 – Cours Evolution – Freestyle](#)

[Niveau 5 – Cours Evolution – Wave riding](#)

[Niveau 5 – Cours Evolution - Hydrofoil](#)

[Niveau 5 – Cours Evolution - Wingfoil](#)

NOUVEAU



9EME PARTIE - LE TABLEAU DES SANCTIONS

1.Introduction

1.1 Sujet et objectifs

Le Tableau des Sanctions à été établi pour renforcer les Standards IKO et pour sanctionner les membres qui ne respectent pas les Standards IKO. Les questions de sécurité sont la principale priorité pour l'IKO.

Le Tableau des Sanctions est un outil administratif qui détaille les sanctions en fonction des infractions. Les Moniteurs et les Centres peuvent également utiliser le tableau des sanctions pour auto-corriger tout manquement.

Certaines sanctions ne sont applicables qu'à des groupes spécifiques liés à votre qualification de Kiter/Moniteur/Trainer/Center.

2.2 Principes

Le feedback fourni par les élèves et les autres parties aide l'IKO à déterminer si les Centres, les Moniteurs ou les Trainers se conforment aux Standards qu'ils ont acceptés.

Après avoir été sanctionné une fois, le non-respect continu des Standards de sécurité ou de certification peut entraîner une suspension. Plusieurs avertissements peuvent être donnés en même temps. La même infraction commise trois fois entraînera une suspension, quel que soit le nombre total de points. Si plusieurs infractions sont commises par un membre, les points sanctionnés peuvent être cumulés ou la sanction la plus élevée sera appliquée.

Les membres IKO se voient attribuer une première tranche de **dix points**. Les points sont automatiquement retirés du compte du membre conformément au Tableau des Sanctions pour toute infraction. Les membres IKO qui **n'ont plus de points** seront suspendus. Les infractions extrêmes peuvent entraîner une suspension à vie.

Si aucune infraction n'est commise, **trois points** par an seront recrédités sur le compte du membre jusqu'à atteindre dix points.

Les nouvelles sanctions ou les mises à jour ont été marquées **comme suit dans le tableau.**

Pour être réintégré :

Avant que le siège social d'IKO ne donne son accord pour recommencer un cours professionnel, tous les membres suspendus doivent envoyer une "lettre de réintégration" (pourquoi IKO devrait-il me former à nouveau) ou tout document, photo ou vidéo demandé par le département Qualité et Formation.

Notamment :

Les Assistants suspendus doivent refaire un cours de formation d'Assistant (ATC).



Les Moniteurs suspendus, quel que soit leur niveau, doivent participer à une formation Instructor Training Course (ITC). À la fin de l'ITC, s'ils remplissent les conditions préalables et le niveau requis, ils seront validés comme Moniteur niveau 1, quel que soit leur niveau antérieur.

Les Assistant Trainers suspendus doivent refaire au minimum un ATTC avec un Examiner.

Les Examiners suspendus doivent refaire au minimum un ETC avec un Training Master IKO.

Les Écoles suspendues doivent faire une nouvelle demande d'affiliation dans tous les cas.

Une deuxième suspension entraînera une perte permanente de l'affiliation à l'IKO et de l'éligibilité au statut de membre. Dans certains cas extrêmes, un membre peut être suspendu définitivement après une première suspension.

2. Sanctions

Infractions à 2 points :

#	Infractions à 2 points :	Détails :
2.1	Numéros de téléphone d'urgence non affichés.	Les numéros de téléphone d'urgence doivent être affichés à un endroit visible.
2.2	Informations météorologiques et avertissements sur le spot non affichés.	Ces informations doivent être affichées à un endroit visible.
2.3	Règles de priorité non respectées.	
2.4	Demandes du bureau IKO non traitées dans les délais.	
2.5	Trainers qui n'informent pas le Bureau IKO de leur indisponibilité pendant plus de 15 jours.	
2.6	N'utilise pas la version du document disponible dans la section de téléchargement.	
2.7		
2.8	Ne remplit pas correctement la certification en ligne, de sorte que les candidats ATC/ITC/Coach peuvent être certifiés alors qu'ils ne devraient pas l'être.	Par exemple, une vidéo doit être envoyée mais toutes les cases sont cochées.
2.9	N'enregistre pas les heures de stage.	



2.10	Ne certifie pas les "vrais élèves de l'ITC" avec les candidats Moniteurs à la fin de l'ITC.	
2.11	Le siège social n'acceptera pas les " problèmes de connexion Internet " comme une excuse valable pour ne pas certifier un élève, remplir le SCC et/ou répondre à une communication.	
2.12	Ne dispose pas d'un minimum de 25 crédits de certification sur son compte.	
2.13	Ne fournit pas de crédits de certification en ligne à ses Moniteurs pour certifier les élèves.	

Infractions à 4 points :

#	Infractions à 4 points :	Détails :
4.1	Pas de coupe ligne sur son harnais.	
4.2	Ne valide pas le candidat pro qu'il a formé dans les 48 heures suivant la fin du cours pro.	En cas de problème de voyage bloquant la certification, le Trainer doit informer le Bureau IKO.
4.3	N'enseigne pas le self-rescue.	
4.4	N'enseigne pas l'utilisation des systèmes de sécurité.	
4.5	Pilote un kite alors qu'il conduit / est à bord d'un bateau / jet ski.	
4.6	Faire des sauts sur la plage, naviguer dangereusement ou imprudemment.	Même pendant la pratique privée.
4.7	Décollage avec des obstacles dans la fenêtre de vol.	
4.8	Enseigne avec des personnes dans la fenêtre de vol.	



4.9	Enseigne au-delà du niveau autorisé.	Enseigner des cours sans avoir été certifié à ce niveau (par exemple, former des Assistants ou enseigner à des enfants sans la qualification adéquate).
4.10	Accepte / certifie des candidats dans les cours pro qui ne remplissent pas les conditions définies par l'IKO.	Ex. non certifié en tant qu'Assistant, pas le bon niveau de navigation, etc.
4.11		
4.12		
4.13		
4.14		
4.15	Ne pas suivre le guide de l'organisateur des cours Pro.	
4.16	N'enregistre pas ou ne met pas à jour ses Moniteurs dans le profil de l'école.	Ne pas permettre aux Moniteurs d'avoir accès aux crédits de certification de l'école.
4.17	Ne certifie pas les élèves avec le feedback en ligne.	
4.18	Ne remplit pas correctement un SCC à la suite d'un ITC ou ATC.	Par exemple, des photos d'un autre cours sont utilisées, aucune photo de l'action, aucune vidéo, etc.
4.19	N'envoie pas le rapport de fin de formation ATTC/ETC dans les 48 heures suivant la fin de la formation.	
4.20	Moniteurs dont la certification a expiré et qui enseignent sous le label IKO.	
4.21	Envoie un rapport final ATTC/ETC incomplet après le deuxième rappel.	Incomplet, pas envoyé dans les délais, très peu de détails, etc.
4.22	Les candidats pro ne portent pas d'équipement de sécurité pendant la pratique d'un cours pro sur la plage.	



4.23	N'utilise pas l'équipement d'enseignement adapté défini par les Standards IKO.	
4.24	Ne règle pas une facture envoyée par IKO dans les 30 jours.	
4.25	Après affiliation, publie des photos sur les réseaux sociaux qui ne respectent pas les standards IKO.	Une période de 6 mois est donnée à tout nouveau Centre IKO pour "nettoyer" leurs réseaux sociaux et sites internet.
4.26	Une partie de l'équipe n'est toujours pas certifiée IKO après six mois d'affiliation.	Sanction plus obligation d'organiser un ITC / IEC.
4.27	N'a pas fait signer le formulaire de décharge à l'élève.	

Infractions à 5 points :

#	Infractions à 5 points :	Détails :
5.1	Laisse l'élève seul.	L'élève est laissé sans supervision avec le kite non sécurisé à terre. Peut s'appliquer à l'Assistant si on lui a indiqué de rester avec un élève.
5.2	Laisse l'élève faire le premier décollage sans vérification.	
5.3	L'élève est surtoilé.	Le kite est trop puissant pour les conditions de vent et le poids de l'élève.
5.4	Enseigne à un débutant sans utiliser un kite d'entraînement à 4 lignes avec lignes courtes (peut être en forme LEI ou à caissons).	Les kites à 2 lignes peuvent être utilisés mais chaque compétence doit être répétée avec un kite d'entraînement à 4 lignes.
5.5	Ne paie pas le salaire de l'Examiner/Coach/Assistant Trainer dans les délais.	
5.6	Ne respecte pas les ratios d'enseignement élève IKO.	
5.7	Pas de trousse de premiers secours disponible dans le Centre.	
5.8	Ne fait pas la démonstration en direct avec un kite à 4 lignes (peut être en forme LEI ou à caissons) pendant un ATC / ITC lorsque les conditions le permettent.	



5.9	Saute certaines parties du programme ITC/ETC sans le mentionner au département Formation.	
5.10	Vente d'équipements dangereux ou non fonctionnels.	
5.11	Ne respecte pas la liste des tâches de la formation Pro.	
5.12	Enseigne sans équipement individuel de sécurité.	Harnais, coupe ligne, leash de kite.
5.13		
5.14	Enregistre de faux élèves ou falsifie le nombre d'heures lors de l'enregistrement des élèves.	
5.15	Trainers ne portant pas de casque pendant la démonstration d'enseignement ATC / ITC.	

Infractions à 6 points :

#	Infractions à 6 points :	Détails :
6.1	Ne transporte pas l'équipement de sécurité requis sur un bateau.	Chaque personne à bord doit porter une aide à la flottabilité de 50 N. L'équipement de sécurité requis par la loi doit se trouver dans le bateau.
6.2	Pilote un bateau dangereusement.	
6.3	Enseigne trop près de lignes électriques ou de routes.	
6.4	Kite-lifting ou attache un élève.	Ne doit pas attacher un élève à un objet solide ou à un autre objet dans le but de l'ancrer ou de le soulever. Les Moniteurs ne doivent pas attacher un élève à eux-mêmes.
6.5	Pas de dispositif de communication.	Pas d'accès à un téléphone ou une radio.



6.6	Les élèves de tout niveau ou les candidats ATC/ITC ne portent pas de casque.	Les élèves doivent toujours porter un casque sur terre et dans l'eau.
6.7	Pas de leash de kite sur la barre.	Un leash de kite doit toujours être utilisé avec le kite en vol (sur la terre ferme et dans l'eau).
6.8	Les élèves de tout niveau ou les candidats ATC/ITC n'ont pas d'aide à la flottabilité.	Les aides à la flottabilité doivent toujours être utilisées par les élèves dans l'eau (même s'ils se trouvent en eau peu profonde ou dans un lagon) Les kites sont autorisés à utiliser : - Niveau 1A à Niveau 3L : Aide à la flottabilité 50N - Niveau 3M et plus : Impact vest
6.9	Assistants qui supervisent/assistent un kiter sans la supervision d'un Moniteur N2.	
6.10	Enseigne à une personne en état d'ébriété.	
6.11	Enseigne des leçons dans l'eau à des non-nageurs.	
6.12	Enseigne des techniques dangereuses.	Ex. Pas de leash,, leash suicide, barre ou leash inversés, mauvaise méthodologie, décollage risque, etc.
6.13		
6.14	Enseigne dans de mauvaises conditions météorologiques.	Ne peut pas enseigner pendant un orage (foudre), lorsqu'il y a une alerte ouragan, une tempête de neige, une inondation ou d'autres conditions météorologiques extrêmes.



6.15	N'a pas de Moniteur niveau 2 valide comme Moniteur principal.	
6.16	Pilote un bateau dans la fenêtre de vol de l'élève pendant l'enseignement.	
6.17	Aucune mesure de sécurité sous le vent de l'élève pendant un cours dans l'eau.	La sécurité des élèves doit toujours être assurée sous le vent. Soit le Moniteur ou un Assistant est sous le vent, soit il y a une assistance bateau. Les Moniteurs peuvent être sanctionnés lorsqu'ils sont seuls et au vent d'un élève ou seuls et l'élève en eau profonde
6.18	N'a pas signalé à l'IKO un accident grave survenu pendant l'enseignement.	
6.19	Organise un ATTC sans l'approbation du Bureau IKO.	L'ATTC ne sera pas validé, et l'Examiner devra rembourser le candidat.
6.20	Recrute un Assistant non IKO.	Sanction appliquée à chaque partie.
6.22	Ne navigue pas selon les règles du "kiter" fixées par les standards IKO.	Selon les cas, s'il a causé un accident grave, la sanction peut être de 8 points ou de suspension directe.
6.23	Certifie un élève avec le mauvais niveau.	
6.24	Ne connecte pas le leash du kite à l'avant du harnais.	



Infractions à 8 points:

#	Infractions à 8 points :	Détails :
8.1	Enseigne avec des systèmes de sécurité non fonctionnels sur la barre, n'utilise pas le système de sécurité ou n'utilise aucun système de sécurité.	
8.2	N'entretient pas des relations civiles et professionnelles avec le Bureau et le personnel de l'IKO.	
8.3	L'École de kite se présente comme un Centre de kite IKO alors qu'elle n'est pas affiliée à l'IKO.	
8.4	Se présente comme une entreprise sans être affiliée à l'IKO.	Doit affilier l'école.
8.5		
8.6	Mauvais comportement ou comportement peu convenable avec les élèves / candidats.	
8.7	Falsifie les heures de stage ou certifie un candidat sans le superviser.	
8.8	Partage des informations privées sans en informer la personne concernée.	
8.9	Le Centre IKO travaille avec des Moniteurs non-IKO.	Sanction appliquée à chaque partie. Délai supplémentaire de six mois pour les nouveaux centres à compter de la date d'affiliation.
8.10	Équipe de Moniteurs non certifiés.	Sanction appliquée à chaque partie. Délai supplémentaire de six mois pour les nouveaux centres à compter de la date d'affiliation.
8.11	Recrute des Assistants IKO pour enseigner sans supervision.	Sanction appliquée à chaque partie.
8.12	Les écoles non IKO qui utilisent le logo IKO, y compris les Moniteurs IKO qui utilisent un autre logo que celui de "Moniteur IKO" sur leurs communications, site	



	internet, publications sur les réseaux sociaux ou supports publicitaires.	
8.13	Ne permet pas à un Assistant Trainer qui travaille dans la région de diriger au moins un ATC par an sur le lieu où il enseigne.	Il faudra prouver au département qualité que les Examineurs l'ont intentionnellement bloqué.
8.14	Accepte plus de huit candidats pendant les cours professionnels.	Pour de plus amples informations ou des cas particuliers, veuillez vous référer au Guide de l'organisateur de cours Pro.
8.15	Est formateur dans une autre organisation de kitesurf qui est en concurrence avec l'IKO.	
8.16	Organise un cours de Moniteur d'une autre organisation après un ATC sans avoir organisé au préalable un ITC IKO.	
8.17	Organise des cours de formation professionnelle sans en informer le Bureau IKO.	
8.18	Trainers qui annulent des cours professionnels avec un préavis de moins d'un mois sans raison valable.	Maladie justifiée par un certificat médical, ou preuve qu'ils essaient de trouver une solution avec le Bureau avant d'annuler.

Infractions à 10 points :

#	Infractions à 10 points :	Details
10.1	Accident grave ou mortel pendant l'enseignement.	Suspension immédiate, révision et sanction ou action en justice. Un élève ou un tiers meurt ou est gravement blessé dans un accident dont le Moniteur / Examineur / Centre IKO est responsable.
10.2	Enseigne avec un vent off-shore sans bateau.	
10.3	Enseigne en état d'ébriété (drogues ou alcool).	
10.4	Utilise un leash de planche.	



10.5	Fournit des documents falsifiés ou faux, ou des informations trompeuses à l'IKO, à un membre de l'IKO ou à un élève.	
10.6	N'opère pas en vertu des lois locales ou des règlements de leur pays et juridiction respectifs.	
10.7	Falsifie, imprime, reproduit ou copie tout document IKO sans autorisation.	
10.8	N'affilient pas leur propre école à l'IKO.	Après premier avertissement
10.9	Refuse plus de 2 demandes d'ETC de l'IKO dans un délai d'un an.	Suspendu en tant que TM mais pas en tant qu'Examiner.
10.10	Est condamné par un tribunal.	
10.11	Fait concurrence à l'IKO.	Exerce une activité commerciale en concurrence avec l'IKO ou travaille pour une organisation qui est en concurrence avec l'IKO.
10.12	Acte de violence ou de discrimination physique ou verbale, y compris le harcèlement ou les insultes, en considérant le racisme, le sexisme, l'homophobie et toute violence ou discrimination fondée sur l'apparence physique, la religion ou les opinions comme une circonstance aggravante.	Tout acte de violence ou de discrimination à l'encontre d'une personne lors de la pratique ou de l'enseignement. Si l'acte a été suivi d'une procédure judiciaire, le membre sera suspendu jusqu'à la fin du processus, et exclu s'il est condamné par la justice.
10.13	N'a pas payé la totalité des frais de cours au Centre IKO.	Profil en attente jusqu'à ce que le paiement soit effectué.



10.14	Promouvoir d'autres organisations comme étant meilleures / plus reconnues que l'IKO. Promouvoir le fait que l'IKO ne soit pas reconnu publiquement.	
10.15	Les Examineurs n'organisent pas au moins 2 ITC par an. Les Assistant Trainers n'effectuent pas au moins 1 ATC par an.	En cas d'inactivité, ils disposent d'un an pour repasser l'ATTC ou l'ETC. Après un an, ils reviennent en tant que candidats normaux et doivent refaire l'ensemble du processus/du parcours de formation.
10.16	Accepte plus d'un candidat dans un ATTC ou un ETC.	

3. Cas particuliers

3.1. Les Moniteurs ou Centres expirés ou non IKO seront traités en interne. Ils seront sanctionnés en fonction de leur infraction et pourront recevoir une interdiction à vie du réseau IKO.

3.2. Un Centre IKO qui ne fournit pas tous les documents demandés après le troisième rappel verra son statut changé en "en attente" jusqu'à ce que les documents soient reçus.

3.3. Les Membres publiant ou faisant la promotion d'activités de kite qui sont dangereuses ou qui ne sont pas conformes aux Standards IKO seront sanctionnés en fonction de la gravité de l'action et de leur rôle (c'est-à-dire Assistant, Moniteur N1, N2, N3, Assistant Trainer ou Examineur)

3.4. Toute école qui exige d'un Assistant ou d'un Moniteur qu'il se comporte ou enseigne d'une manière qui enfreint le Tableau des Sanctions de l'IKO recevra la même sanction que l'Assistant ou le Moniteur.

3.5. Le siège social d'IKO se réserve le droit d'évaluer, de sanctionner ou de suspendre tout membre ou tout cas non mentionné ci-dessus à sa propre discrétion.